

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 septembre 2013

CP 13/09-23

L'an deux mille treize, le 16 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**VÉLO VOIE VERTE MONTECH-MONTAUBAN
DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Par délibération datée du 12 mars 2012, notre Assemblée a validé les travaux d'aménagement de la section Montech-Montauban de la Vélo Voie Verte, destinée à assurer la continuité de la randonnée entre l'Océan et la Méditerranée et couvrant 65 km en Tarn-et-Garonne, au long du Canal des Deux Mers.

Lors de la mise en chantier de cette opération, il est apparu nécessaire dans un premier temps de conforter l'état très dégradé des berges, du fait d'une absence d'entretien par Voies Navigables de France (VNF).

Ce retard a entraîné la caducité de la subvention de l'Etat d'un montant de 150 000 €, les travaux n'ayant commencé qu'au-delà du calendrier prévisionnel de réalisation prévu dans l'arrêté de subvention.

Afin de respecter l'équilibre financier de ce programme, je vous propose de solliciter la Région, dans le cadre de sa politique de développement touristique du Canal des Deux-Mers, pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 75 000 €, en complément des 75 000 € d'autofinancement supplémentaires qui seront supportés par le Conseil Général.

Le nouveau plan de financement, pour un coût total de 600 000 €, serait donc modifié ainsi que suit :

Conseil Général de Tarn-et-Garonne	255 000 €
Conseil Régional de Midi-Pyrénées	195 000 €
Union Européenne (FEDER)	150 000 €

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 12 mars 2012 validant les travaux d'aménagement de la section Montech-Montauban de la Vélo Voie Verte,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à solliciter la Région pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 75 000 €, en complément des 75 000 € d'autofinancement supplémentaires qui seront supportés par le Conseil Général ;
- Décide d'augmenter de 75 000 € la part d'autofinancement du Conseil Général ;
- Approuve en conséquence, le nouveau plan de financement suivant :

Conseil Général de Tarn-et-Garonne	255 000 €
Conseil Régional de Midi-Pyrénées	195 000 €
Union Européenne (FEDER)	150 000 €

- Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,